

SÉCURITÉ DE LA SANTÉ



STRATÉGIE RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT
EN SANTÉ 2021-2030

Bâtir l'EHPAD de demain en Seine-Maritime

| DOSSIER DE PRESSE
DÉCEMBRE 2021





Thomas DEROCHÉ,
Directeur général de
l'ARS Normandie

Le Gouvernement s'est engagé dès juillet 2020, à l'issue de la première vague de la pandémie, en faveur d'un plan d'investissement inédit et ambitieux de 19 milliards d'euros dans notre système de santé, formant l'un des quatre piliers du Ségur de la santé.

Pour le secteur médico-social, ce plan se traduit dès entre 2021 et 2024 par un soutien de l'Etat de 2,1 milliards d'euros.

En région, l'Agence régionale de santé s'est vue confier la mise en œuvre de ce programme d'investissements sans précédent afin de répondre territoire par territoire aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins au bénéfice de tous les Normands.

Dans la continuité des annonces du ministre pour la Normandie le 8 novembre dernier, l'Agence régionale de santé Normandie poursuit la déclinaison de la Stratégie régionale d'investissement en santé 2021-2030 sur le volet médico-social.

Ainsi, en Normandie, 60 millions d'euros seront mobilisés par l'ARS Normandie en faveur des projets de modernisation des EHPAD, dont 16,5 millions d'euros dès 2021 afin d'accompagner 10 opérations. Sur cette même année, 220 EHPAD vont bénéficier d'une enveloppe de près de 7 millions d'euros pour le financement d'équipements du quotidien.

Les projets médico-sociaux soutenus dans le cadre du Ségur de la santé visent à répondre aux enjeux de transformation du modèle des EHPAD, mais aussi à diversifier les solutions d'accueil des personnes âgées, créer de nouveaux logements en habitat intermédiaire et rénover l'offre existante en résidences autonomie.

Cet effort budgétaire sans précédent s'accompagne d'une forte volonté d'accompagner les projets et de concerter très largement. En lien avec les Préfets, l'ARS Normandie a donc associé pleinement les professionnels de santé, les élus et les acteurs de la démocratie en santé. Les collectivités, qui sont les mieux placés pour repérer et défendre les priorités de santé de leurs territoires, se sont pleinement mobilisées. Sur le volet médico-social, les conseils départementaux ont ainsi validé et choisi d'accompagner la logique pluriannuelle des engagements concernant les EHPAD.

Pour la Seine-Maritime, cette dynamique partenariale se concrétise aujourd'hui par la signature d'une déclaration d'intention entre l'ARS et le Département de la Seine-Maritime, avec des engagements pour la période 2021-2024 autour de 8 projets structurants, qui bénéficieront de 27,49 millions d'euros par l'ARS Normandie et de 33 millions d'euros du Département de la Seine-Maritime.



Bertrand BELLANGER,
Président du département de la
Seine-Maritime

Permettre à chacun de « bien vieillir » en Seine-Maritime est une priorité du Conseil départemental. Avec le dérèglement climatique, le vieillissement de la population est en effet le grand défi de nos sociétés. En 2030, les plus de 65 ans représenteront ainsi près du quart de la population française. Ils étaient 13 % en 1970.

Collectivité des solidarités humaines, le Département se doit de préparer ce boom démographique en accompagnant le « bien vieillir » et en structurant l'offre proposée, du domicile à l'établissement.

C'est le sens des efforts importants que consent le Département pour accompagner les modernisations, réhabilitations ou reconstructions d'EHPAD. Je rappelle ainsi que depuis 2015, le Département de la Seine-Maritime a plus que doublé ses aides à l'investissement, faisant passer sa subvention « par lit » de 10 000 € à 25 000 €.

Pour compléter ces investissements structurants, nous avons aussi souhaité que les soignants et les résidents puissent disposer d'outils facilitant le quotidien. En septembre dernier, nous avons ainsi voté l'attribution de 3 millions d'euros de subventions pour permettre à plus de 260 établissements médico-sociaux de la Seine-Maritime d'acheter des « petits équipements » améliorant le confort de vie des résidents et des agents.

Le volet investissement du Ségur de la Santé nous permet d'aller encore plus loin. D'ici 2024, ce sont ainsi 33 millions d'euros qui seront engagés par le Département de la Seine-Maritime pour accompagner 8 projets d'ampleur, aux côtés de l'ARS.

Ces investissements, au-delà du bâtimentaire, doivent nous permettre de dessiner l'EHPAD de demain. Celui-ci devra s'intégrer pleinement dans son environnement, être en capacité de se développer « hors les murs » et permettre aux résidents de se sentir « chez soi ». Il est crucial que l'entrée en établissement ne s'apparente plus à une rupture brutale dans le parcours de vie des seniors.

Pour accompagner ce mouvement et construire l'EHPAD du 21^e siècle, le Département de la Seine-Maritime engage par ailleurs en ce début d'année 2022 un audit complet des établissements qui permettra de définir les priorités en matière d'investissements d'ici 2030.

LE SÉCUR DE LA SANTÉ

En juillet 2020, le Ségur de la santé a été un moment historique pour le système de santé français alors que ce dernier était confronté à une crise épidémique d'ampleur inédite. L'ensemble des acteurs - professionnels de santé, patients, institutionnels - s'est réuni autour d'une même table afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation de notre système de santé. Au terme d'une concertation de plus de 50 jours, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur ce système, en se fixant **quatre priorités** :

- **transformer les métiers, et revaloriser les soignants ;**
- **définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;**
- **simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ;**
- **fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.**

Dès l'automne 2020, les premiers engagements du Ségur de la santé portant sur les rémunérations des soignants ont été mis en œuvre. Mais au-delà de cette reconnaissance nécessaire des soignants, un investissement était nécessaire pour massivement moderniser le système de santé, dans les territoires, dans le médico-social, et dans le numérique en santé.

En mars 2021 s'est ouverte une nouvelle étape avec la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de l'investissement dans le système de santé, pour un montant de 19 Md€ sur 10 ans, ce qui se traduit en Normandie par 583 Millions d'euros dans les établissements de santé pour soutenir les projets et transformer l'offre dans les territoires et 67 millions d'investissements dans les EHPAD.

LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Cet effort budgétaire exceptionnel s'accompagne également d'un changement radical dans le pilotage des choix d'investissement en santé dans les territoires, avec la volonté affichée d'accompagner les projets et de concerter très largement.

Les territoires sont les mieux placés pour identifier, comprendre et traiter les problématiques de santé qui leur sont propres. C'est pourquoi le Gouvernement fait pleinement confiance aux acteurs de santé des territoires et confie aux ARS le soin de piloter dans la concertation tous les investissements en santé, en lien avec les Préfets.

Dans ce cadre, l'ARS Normandie a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) au printemps 2021 à destination de l'ensemble des établissements de santé et médico-sociaux normands afin de promouvoir des projets d'aménagement du territoire en matière de santé, traitant l'ensemble des problématiques de soins du territoire, hospitalières, en ville ou dans le secteur médico-social, avec comme objectif la définition de la stratégie régionale d'investissement en santé 2021-2030.

À la suite de cet AMI, et pour en faire l'analyse et la priorisation, l'ARS Normandie, en lien avec le préfet de région et les préfets de département, a mis en place un dispositif de pilotage et de concertation permettant d'associer pleinement l'ensemble des représentants du système de santé dans ses différentes composantes, en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social. Point central de ces concertations, l'ARS s'est rapprochée des collectivités territoriales pour les associer à l'appréciation des besoins et aux choix effectués.

En Normandie, les collectivités territoriales se distinguent par un niveau de mobilisation exceptionnel dans la démarche Ségur, qui se traduit dans la volonté immédiate de cofinancer les projets à parité avec l'État, tant de la part de la Région pour le champ sanitaire, que de la part des conseils départementaux pour le champ des EHPAD :

- **sur le volet médico-social, l'ensemble des conseils départementaux s'inscrivent pleinement dans le partenariat avec l'État pour la relance de l'investissement dans les EHPAD, afin d'en faire un vrai « chez soi », d'engager le virage domiciliaire attendu par les résidents et leurs familles et d'améliorer l'attractivité de ces structures pour nos soignants ;**





- il ne s'agit pas d'une compétence régionale mais la Région Normandie au nom de l'aménagement du territoire, du développement de l'offre de soins et contre la désertification médicale a décidé de s'engager dans un vaste plan santé régional. La région Normandie a ainsi approuvé, le 19 juillet 2021, la mobilisation d'une enveloppe exceptionnelle de 200 millions d'euros afin d'accompagner les projets d'investissement structurants des établissements de santé normands.

Dans ce cadre et dans la continuité de sa politique en matière d'autonomie, le conseil départemental de la Seine-Maritime a souhaité accompagner l'investissement

dans les EHPAD, en partenariat étroit avec l'ARS en vue de la transformation et de l'adaptation de l'offre au plus près des territoires et des besoins de la population seino-marine.

33
millions d'euros
d'investissement **engagés par le
Département de
la Seine-Maritime**

27,49
millions d'euros
d'investissement **engagés par
le par l'ARS
Normandie**

POUR BÂTIR L'EHPAD DE DEMAIN.

Entre 2021 et 2024, **8 projets structurants ont été retenus.** Au-delà de ces opérations, les travaux se poursuivent entre l'ARS et le conseil départemental pour préciser les EHPAD qui bénéficieront de crédits pour des opérations majeures d'investissement sur 2025-2030.

Il est important de souligner que les services départementaux lanceront au cours du premier trimestre 2022 une étude des établissements et services médico-sociaux ayant notamment pour objectifs de disposer d'une vision exhaustive des besoins en termes d'hébergement, de l'état financier et bâtiminaire de ces EHPAD dans la perspective, de mesurer la capacité ou non de ces structures à développer les différentes pistes de transformation visant à faire évoluer l'offre et à l'articuler avec d'autres types d'hébergement et/ou de services et, d'autre part, à alimenter la future stratégie départementale de soutien à l'investissement et au fonctionnement.

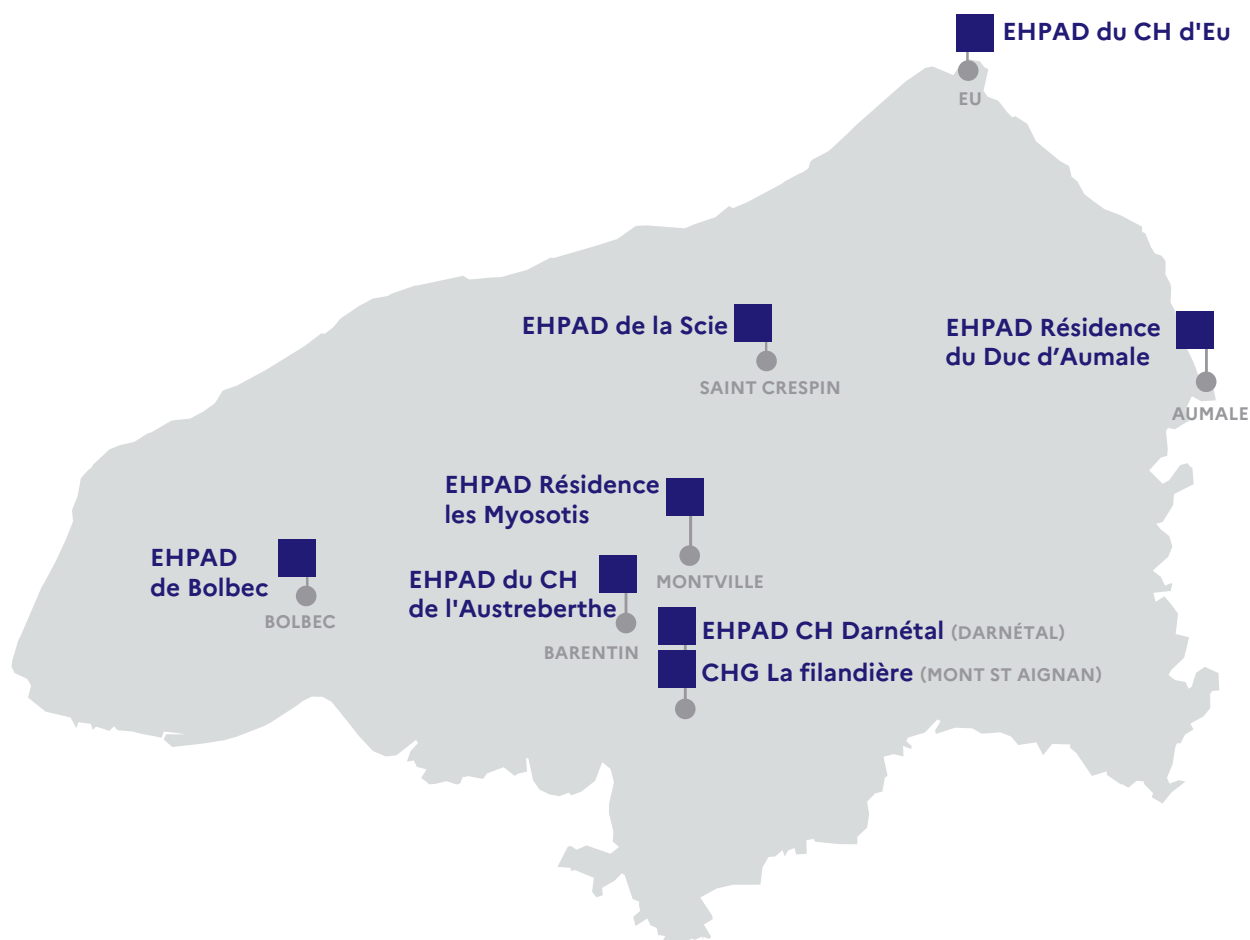
Ces objectifs s'inscrivent plus globalement dans **un contexte en pleine mutation** avec des réponses à apporter pour accompagner la **forte transition démographique** annoncée en Seine-Maritime et une **évolution sociétale des attentes de nos concitoyens**. C'est dans ce contexte que le Département a souhaité que soit intégré dans cette convention le principe d'une « **clause de revoyure** », la programmation sera actualisée à partir de cet audit.

8 PROJETS RETENUS DANS LA SEINE-MARITIME SUR LA PÉRIODE 2021-2024

Les 8 projets retenus s'inscrivent dans au moins un des axes stratégiques suivants :

- soutenir le libre choix du lieu de vie pour les personnes âgées ;
- rendre possible leur vie à domicile dans une plus grande diversité de formes ;
- améliorer la prise en soin des plus fragiles dans les établissements ;
- réduire l'impact environnemental du fonctionnement des établissements.

Cette stratégie commune d'investissement renforcée entre l'ARS Normandie et le Département de la Seine-Maritime, au sein des EHPAD, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des résidents dans une perspective de mieux s'approprier les lieux, d'être chez eux. Ce soutien doit également s'accompagner à travers les projets retenus d'une recherche d'amélioration des articulations avec les acteurs du social, du médico-social et du sanitaire sur les territoires.



EHPAD RÉSIDENCE DE LA SCIE

À SAINT CRESPIN

L'EHPAD Résidence de la Scie est un établissement de 82 lits (dont 12 places de PASA - pôle d'activités et de soins adaptés) dont les derniers travaux datent de 20 ans.

Le projet porte sur des travaux pour :

- Moderniser et humaniser l'ensemble du site en supprimant des chambres doubles et en créant des salles de douche individuelles.
- Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Individualiser la prise en charge des résidents atteints de troubles cognitifs avancés, gardant une certaine autonomie et des capacités occupationnelles, ne présentant pas de troubles comportementaux importants. L'installation de cette unité sera de plain-pied, ouvrant librement sur un espace de déambulation extérieur sécurisé.
- Maintenir les activités comme le PASA (12 places)

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 1,7 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 2,05 M€

EHPAD « LES MYOSOTIS »

À MONTVILLE

La construction d'un nouvel EHPAD de 48 places d'hébergement permanent dans une vision domiciliaire avec quatre places d'hébergement temporaire et dix places d'accueil de jour. La création de services adossés : une résidence inclusive composée de 30 logements, trois grands appartements pour accueillir trois familles d'accueil, un lieu d'accueil petite enfance (MAM ou crèche de 16 berceaux), une maison médicale pouvant accueillir huit professionnels médicaux et paramédicaux avec la télé médecine au cœur du dispositif, télé médecine à destination des résidents de l'EHPAD, de la résidence inclusive, de la résidence autonomie et des personnes âgées du secteur. Également la création d'un service expérimental de dix places d'« EHPAD à la maison », le rapprochement avec la Résidence Autonomie Judith Dutheil, la création de tiers lieux en vue de favoriser la citoyenneté des personnes.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 1,3 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 1,3 M€

EHPAD RÉSIDENCE DUC D'AUMALE

À AUMALE

L'EHPAD « Résidence du Duc d'Aumale » accueille 92 résidents en hébergement permanent et dispose d'une place d'hébergement temporaire dans un établissement du 17ème siècle disposant de locaux historiques ou plus récents, la dernière rénovation date des années 1999 – 2000.

Le projet a pour objectif de mettre aux normes les 54 chambres – espaces privatifs de l'établissement par une réhabilitation des ailes historiques appartenant à l'établissement à ce jour occupées partiellement. Le projet d'humanisation entraîne la création d'une unité protégée dite « unité d'hébergement transitoire » visant la stabilisation de l'état cognitif et/ou psychiatrique des personnes admises en EHPAD durant une phase aigüe de leur(s) pathologie(s). Aussi, cette réhabilitation globale de l'établissement présente un intérêt certain pour l'amélioration du confort des résidents mais aussi pour la qualité de vie au travail des professionnels puisque l'ensemble des espaces techniques est réaménagé pour répondre aux normes et aux critères d'hygiène.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 1,4 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 2,3 M€

EHPAD DU CH INTERCOMMUNAL(CHI) CAUX-VALLEE-DE-SEINE

À BOLBEC

L'opération porte sur une construction sur le site de Bolbec d'un bâtiment neuf à usage d'EHPAD d'une capacité d'accueil de 144 lits d'hébergement permanent.

Ce projet de construction répond à l'un des objectifs fixés par le CPOM signé en juillet 2020 dont la double finalité est de renforcer à la fois la prise en soin et la sécurité des résidents mais aussi la qualité de confort et d'hébergement de leur lieu de vie avec notamment la construction de chambres et salles d'eau individuelles. L'enjeu architectural de ces nouveaux locaux répondra également à l'objectif de prévention des risques de lombalgies et troubles musculo-squelettique des personnels lors des transferts des résidents avec un accroissement de l'utilisation des aides techniques par les soignants et une réduction de l'encombrement des allées et des chambres pour prévenir des risques de chute et de lésion.

Cette construction neuve sera complétée par une opération de rénovation des places restantes à compter de 2025.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 3 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 3,6 M€

EHPAD DU CH DE L'AUSTREBERTHE

À BARENTIN

Il s'agit de reconstruire et de regrouper les sites du Centre Hospitalier de l'Austreberthe (CHA). Le centre hospitalier est depuis sa fusion au 1er janvier 2019 avec l'EHPAD de Pavilly, composé de 4 sites relativement distants vieillissants, voire vétustes. Ce projet coemporte donc des enjeux d'adaptation de l'offre au profil des résidents, et d'intégration de l'ensemble de l'offre gériatrique du CHA en cohérence avec la filière définie au sein du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine ».

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 7,7 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 7,7 M€

EHPAD LA FILANDIERE

À MONT-SAINT-AIGNAN

Cet EHPAD de 120 places d'hébergement permanent constitue l'EHPAD public support de la restructuration des EHPAD publics du « pôle nord de Rouen ». Cet établissement public autonome se verra transférer l'autorisation de l'EHPAD de 80 places porté par le CHU de Rouen. Les locaux de ce dernier ne sont plus adaptés à la perte d'autonomie physique et/ou psychique.

Cette opération consistera à reconstruire sur place les 80 places.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 3,87 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 3,87 M€

EHPAD DU CH DE DARNÉTAL

À DARNÉTAL

La rénovation de l'EHPAD sur Darnétal a pour objectif de transformer l'établissement en pôle ressources pour les personnes âgées du territoire plateau Est et d'accueillir le Bouquet Gériatrique de Services aux Personnes Agées : BGSPA.

Ce projet qui touche tous les résidents de l'EHPAD du site de Darnétal, a pour objet de remettre en valeur l'ensemble des services en axant sur la convivialité qui se prolongerait vers le cœur de l'établissement : une Agora regroupant des services internes/externes avec les partenaires (CLIC, SSIAD), des lieux d'accueil, de restauration type cafétéria, d'animation, de rééducation, salles d'activités culturelles et sportives (accueil d'associations), de formations ou réunions pour des éducations à la santé, aide aux aidants... afin de favoriser le brassage des publics.

Les extérieurs seront retravaillés pour concevoir des parcours architecturaux et végétalisés qui auront une continuité vers l'intérieur et créer ainsi un cadre accueillant.

La réflexion se porte aussi sur un centre d'activité de jour Alzheimer, sur la reconnaissance d'une seconde UHR et celle d'Unités de Vie Protégée (UVP) dont les dispositifs de sécurité sont déjà installés.

Il est aussi possible d'ouvrir le plateau technique aux libéraux, aux spécialistes qui le souhaiteraient (plateau de rééducation, télémedecine...).

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 2,4 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 2,4 M€

EHPAD DU CH D'EU

À EU

L'EHPAD est localisé dans 2 bâtiments, reliés entre eux dont la conception architecturale rend compliquée la prise en charge des résidents et ne permet pas la sécurisation des déambulations des personnes âgées dans les couloirs. L'EHPAD dispose de nombreuses chambres doubles (37% des résidents en chambre doubles).

Le projet porte sur la construction de nouveaux locaux avec des chambres seules et prendra en compte la sécurité des patients tout en leur offrant un environnement adapté à leurs besoins actuels et futurs. La conception permettra au résident d'identifier son espace comme son propre domicile, dans le respect de son projet de vie.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 6,12 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 6,12 M€

